

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Table des matières

1. Introduction	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
3. Risques et incertitudes.....	4
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	4
5. Approbation des cadres supérieurs.....	4
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	5
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)	6

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le commissaire fait partie intégrante du processus décisionnel lié à certaines activités de sécurité nationale et de renseignement, et il intervient avant qu'elles ne soient menées. Le CR est responsable de réaliser un examen quasi judiciaire des conclusions formulées par le ministre de la Défense nationale ou le ministre de la Sécurité publique et, le cas échéant, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité afin de déterminer si elles sont raisonnables. Ces conclusions constituent la base sur laquelle certaines autorisations sont accordées ou des décisions sont prises en ce qui concerne certaines activités menées par le Centre de la sécurité des télécommunications ou le Service canadien du renseignement de sécurité.

De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le site [Web du Bureau](#).

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenses du Bureau du commissaire au renseignement telles qu'elles sont approuvées dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2022-2023 ou dans les crédits centraux reçus du Conseil du Trésor. Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2022, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2022-2023 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2023	2021-2022 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2022	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T3 de 2022-2023 (30 juin 2022)	Dépenses cumulatives au T3 de 2021-2022 (30 juin 2021)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	2 369	2 368	1	536	393	143
Autorisations législatives	167	165	2	41	41	-
Total	2 536	2 533	3	577	434	143

État des autorisations

À la fin du premier trimestre, le 30 juin 2022, le BCR avait reçu 2 536 000 \$, soit la totalité de ses autorisations votées et législatives. Il s'agit d'une hausse de 3 000 \$ par rapport aux autorisations votées et législatives reçues au même trimestre en 2021-2022.

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Pour ce qui est du trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2022, les dépenses de programmes pour le crédit 1 s'élevaient à 577 000 \$, une hausse de 143 000 \$ (33 %) par rapport à la même période l'an dernier. Les paiements législatifs sont demeurés les mêmes.

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives (trimestre ayant pris fin le 30 juin 2022 par rapport au trimestre ayant pris fin le 30 juin 2021)	(en milliers de dollars)
Crédit 1 – Dépenses du programme		
1 Personnel	Les coûts liés au personnel pour le trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2022 ont augmenté de 120 000 \$ par rapport au trimestre ayant pris fin le 30 juin 2021. Les coûts liés au personnel étaient inférieurs pour l'exercice précédent en raison de facturations tardives au premier trimestre par les autres ministères en ce qui concerne des employés embauchés par le BCR en 2021-2022.	120
2 Transports		-
3 Renseignements		(4)
4 Services professionnels	Augmentation des coûts liés aux communications sécurisées	26
5 Location		-

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

6 Réparation et entretien		(1)
7 Matériel et fournitures		2
Total partiel du crédit 1		143
Dépenses législatives		-
Dépenses totales		143

3. Risques et incertitudes

Le BCR continuera de faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources afin que les examens quasi judiciaires indépendants des conclusions sur lesquelles reposent certaines des autorisations et déterminations des ministres puissent continuer à être effectués efficacement et dans les délais prévus par la loi.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

À part des retards dans la facturation d'articles de dépenses importants par d'autres organismes gouvernementaux, il n'y a pas eu de changements significatifs au cours du premier trimestre en ce qui a trait aux opérations, au personnel et aux programmes.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Version originale signée par

Version originale signée par

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, C.D.
Commissaire au renseignement

Guylaine A. Dansereau
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)
Le 18 août 2022

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Annexe A – État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2,369	536	536	2,368	393	393
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	167	41	41	165	41	41
Total des autorisations budgétaires	2,536	577	577	2,533	434	434
Total des autorisations	2,536	577	577	2,533	434	434

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2022-2023			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	1 279	214	214	1 277	94	94
Transports et communications	27	3	3	42	3	3
Renseignements	23	2	2	25	6	6
Services professionnels et spéciaux	747	350	350	794	324	324
Location	311	2	2	305	2	2
Réparation et entretien	103	0	0	52	1	1
Services publics, matériel et fournitures	24	6	6	26	4	4
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	22	0	0	12	0	0
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes totales	2 536	577	577	2 533	434	434
Dépenses budgétaires nettes totales	2 536	577	577	2 533	434	434